

ANNEXE 1

**DIAGRAMME RECAPITULATIF PRESENTANT TOUTES LES
POSSIBILITES DE DECENTRALISATION DES PROCEDURES DE
PASSATION DES MARCHES ET D'OCTROI DES SUBVENTIONS
AINSI QUE DES PAIEMENTS
(BUDGET UNIQUEMENT)**

Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE à appliquer et devis-programmes à établir

Tous les critères pour la décentralisation des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions sont remplis

Certains critères pour la décentralisation des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions sont remplis

Tous les critères pour la décentralisation des paiements sont remplis

Certains ou aucun des critères pour la décentralisation des paiements sont remplis

Marchés et subventions

Montant des marchés > € 50.000

Montant des marchés = € 50.000

Marchés exécutés en régie directement par le personnel des services / entités à participation publique du pays bénéficiaire

Les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et les paiements peuvent être décentralisés avec un contrôle ex-post uniquement

Les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions peuvent être décentralisées mais avec un contrôle ex-ante, en plus d'un contrôle ex-post

Les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions peuvent être décentralisées avec un contrôle ex-post uniquement

Montant des marchés et des subventions au-dessus des plafonds fixés pour la décentralisation des paiements

Montant des marchés et des subventions en-dessous des plafonds fixés pour la décentralisation des paiements

Guide pratique des procédures applicables aux devis-programmes financés par le FED et le BUDGET (approche projet) à appliquer

Paiements ne peuvent pas être décentralisés

Paiements peuvent être décentralisés jusqu'à certains seuils